



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE-OUEST

PREFECTURE DE MAYOTTE

REÇU LE 20 SEP. 2019

D.R.C.L

N° 47

Séance du 15/09/2019

Objet : Partenariat avec le Rectorat de Mayotte pour la construction d'une cuisine centrale.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 38
Présents : 10
Nombre suffrages : 11

Date de convocation :
09/09/2019

Date d'affichage :
09/09/2019

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

Et affichage du :

L'Assemblée délibérante s'est réunie le 15/09/2019 à 08h00 pour une deuxième fois, après une première convocation le 09/09/2019 sans atteindre le quorum prescrit par la loi, dans ses locaux de Mroalé sous la présidence de M. ANTOYISSA Zaïnoudine.

Etaient présents :

M. ANTOYISSA Zaïnoudine, M. ATTOUMANI Issoufi, M. MAHAMOUD Hadhurina Soufiani, M. AHMED-COMBO Ali, Mme MADI ASSANI Binti, M. HAROUNA Zaïdani, M. YOUSOUFOU Soulaïmana, M. MADI Saïd, Mme BACAR Inchaty Soilihi et M. MIKIDADI Madihali,

Etaient absents :

Mme ABDOU-MADI Sandati, Mme MAHADI Salima, M. MATTOIR Abdullah, Mme MROIVILI Amina Moilim, M. SAID Mohamed Barrabe, M. ATTOUMANI Harouna, Mme DOUKAINI Kamaria, Mme SAINDOU Dhoirifia, M. ABDALLAH Saïd, Mme ABDOU COLO Nassuhati, M. HAIDAR Mohamed El-Amine, M. HAMADA Dahalane Patrick, Mme BAMANA Anchya, M. SAID Moinécha, Mme AHMED Fatima, M. ANTOINE Ibrahim Salim, Mme AHMED Aïda, M. ALI-MALLOU Assani, Mme CHANFI Dahabia, M. ABDOU Mikidachi, M. IBRAHIMA SAID Maarifa, M. KAMARDINE Mansour, Mme MAHAMOUDOU Laouia, Mme MASSIALA Sadanati, M. HAMIDOU Mouhamadi Ali, M. MROIVILI Mouhamadi Moindjié, Mme ALI Fatima, et Mme MVOULANA Chakila Laila.

Procuration : Mme Anchya BAMANA a donné procuration à M. Harouna ZAIDANI ;

Etaient excusés : M. Abdullah MATTOIR (problème de santé).

Secrétaire de séance : M. MADI Saïd.

Le président informe que le Rectorat de Mayotte serait prêt à mettre à disposition de la 3CO une parcelle dans la commune de Ouangani pour construire une cuisine centrale pour les élèves de l'enseignement du 1^{er} degré à côté de celle destinée aux élèves du 2^{ème} degré et participer au financement de la réalisation de l'équipement. Les modalités restent à

de partenariat.

Considérant que le débat était très nourri entre d'un côté les défenseurs de l'autonomie de la 3CO et ceux de l'intérêt des enfants de la 3CO, premiers bénéficiaires de ce service.

Considérant l'avis favorable de la Commission mixte de la 3CO réunie le 16 août 2019 sur la question.

Considérant l'avis favorable du bureau de la 3CO réuni le 29/08/2019 avec réserve de ne pas abandonner son ambition de construire sa propre cuisine centrale.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité, de suivre les avis de la Commission mixte et du bureau de la 3CO pour accepter le partenariat avec le Rectorat de Mayotte sur le site qui serait proposé afin de construire une cuisine centrale ou, le cas échéant, offrir un service de restauration scolaire au bénéfice des élèves de l'enseignement du 1^{er} degré sur le territoire de la 3CO.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme,

Fait à TSINGONI, le 15/09/2019

Le Président,

M. Zaïnoudine ANTOYISSA

